

Précisions sur la lutte de Jemna (Tunisie)

mercredi 18 janvier 2017, par [BARON Alain](#) (Date de rédaction antérieure : 18 janvier 2017).

Cette note présente des informations recueillies lors d'un séjour sur place à la mi-janvier 2017. Deux articles déjà publiés sur ESSF ont été modifiés à la marge sur la base de celle-ci. Alain Baron

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article39736>

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article39409>

Sommaire

- [L'association](#)
- [Les salariés de l'association](#)
- [L'utilisation des ressources](#)

Jemna est un gros village du Sud tunisien d'environ 7 200 habitants.

Ses ressources proviennent principalement de l'exploitation des palmier-dattiers et de l'argent envoyé par les nombreux citoyens partis travailler à l'étranger.

On compte à Jemna environ 150 000 à 200 000 palmiers, répartis en un grand nombre d'exploitations de superficies différentes.

La plus importante, qui compte 10 800 palmiers productifs (et 2 500 qui ne le sont pas encore), est occupée depuis janvier 2011 par des habitants de Jemna. Ceux-ci ont décidé ne pas partager la terre mais de la gérer collectivement par le biais d'une association

L'association

L'association est composée uniquement de bénévoles ne percevant aucune rémunération ou avantage matériel. Elle est responsable de toutes les grandes décisions concernant la plantation occupée.

Sont considérés comme membre de l'association toutes les personnes ayant acquitté une cotisation, et en premier lieu les 1.100 habitants ayant versé une cotisation de 30 dinars lors de la fondation de l'association.

Les grandes décisions sont prises en assemblées générales dans lesquelles toutes les personnes présentes peuvent s'exprimer, même ceux qui ne sont pas membres de l'association.

Entre deux assemblées générales, un bureau de 11 membres prend les décisions courantes. Le président est un enseignant à la retraite. Le trésorier bénévole est par ailleurs fonctionnaire dans un service du ministère de l'agriculture.

(NB : un expert-comptable de Gabès est rémunéré pour vérifier la comptabilité).

Les salariés de l'association

Ce sont eux qui effectuent la totalité des tâches matérielles. Certains d'entre eux sont par ailleurs adhérents de l'association. On y trouve :

- 32 salariés permanents payés au-dessus du SMIC : contremaître, superviseurs, employés administratifs, irrigation, gardiennage, désherbage, entretien courant des palmiers, etc.
- Une centaine de salariés, embauchés chaque année pour 10 mois, de janvier à octobre. Ils sont payés légèrement au-dessus du SMIG. La plupart sont réembauchés à chaque début d'année
- Une centaine de salariés saisonniers embauchés à trois reprises dans l'année pendant des périodes d'un mois et demi d'intense activité, comme par exemple la pollinisation des palmiers.
- La cueillette des dattes est effectuée entre octobre et décembre par des salariés embauchés par l'acheteur de la récolte.

L'utilisation des ressources financières de l'association

Une fois payées toutes les dépenses courantes, l'argent restant est utilisé pour :

- Acheter du matériel agricole qui faisait totalement défaut en janvier 2011 (tracteurs, débroussailleuses, etc.) ;
- Réaliser des travaux d'amélioration de la plantation (depuis 2011, deux nouveaux puits ont été creusés, 2 500 palmiers supplémentaires ont été plantés, des locaux ont été aménagés, etc.) ;
- Améliorer la rémunération des salariés ;
- Constituer des réserves financières pour réaliser des investissements ultérieurs ou faire face à des difficultés imprévues.

L'association n'ayant pas de but lucratif, tout le reste est ensuite utilisé pour améliorer le sort de la population (cf. le texte « La Commune de Jemna »

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article39940>).